

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 116 du 1^{er} juin 2022, 9h00
En visioconférence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 juillet 2022

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER (pouvoir), Sophie DE CACQUERAY, Sébastien FOURNIER, Julien FROMONOT, Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

Collège des Usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA (pouvoir), Camille BAGNOL, Mathilde CORNET, Omblin DOREY, Lorène GOURINARD, Damien JARFAUT, Servane LAHUEC, Théo LESCENT, Christophe LIN, Nicolas MASTORCHIO, Ari SAMAK, Alexandre SIMEONI.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (absente), Béatrice DELORGE, Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Nombre de présents ou représentés : 28

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Julie ATLAN, Laurent BENSOUSSAN, Terence BOULARD, Cécile BOZZO, Fanny CLAIN, Valérie DEBUICHE, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL-LAMBERT, Frédéric LOMBARD, Jacques MASSONI, Dany MOURGUIART, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Ghislaine POYET, Emma RAMANANTSALAMA, Anne RIBAUD, Régis RIEU, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Franck TORRE, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITÉS

II. PRÉSENTATION

- Bilan des candidatures 2021/2022

III. PROCÈS-VERBAL

- PV de la séance du 5 mai 2022

IV. FORMATION/PÉDAGOGIE

- Mise à jour de la charte des examens, à compter de 2022/2023
- Demande de modification des calendriers universitaires pour 2022/2023 : IMPGT
- Tableau correctif des capacités d'accueil en M1 pour 2022/2023 : EJCAM
- Demande de création de diplômes d'établissement (DPI), à compter de 2022/2023
 - o AMU/FDS- Università degli Studi di Roma La Sapienza
- Principe d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire pour 2022/2023
- Examen des dossiers d'autoévaluation de l'établissement (DAE) : accréditation 2024
- Rapport d'autoévaluation de l'établissement (RAE 2022) : volet Formation

V. VIE ÉTUDIANTE

- Projets FSDIE



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h05. Il précise que cette séance a été organisée en visioconférence ZOOM, car le jour et l'horaire de convocation ont été modifiés suite à des contraintes d'agenda.



I. ACTUALITÉS

1) Certification en langue anglaise obligatoire pour les étudiants en fin de cycle 1

Le VP Formation rappelle que des associations avaient déposé un recours devant le Conseil d'État contre cette certification obligatoire en langue anglaise imposée en 2021/2022 aux établissements d'enseignement supérieur français pour les diplômes de fin de cycle 1. La plainte concerne en particulier l'absence de niveau exigé pour l'obtention du diplôme qui est soumise à l'attestation d'un organisme privé et l'appauvrissement du multilinguisme. Les établissements sont en attente de la décision du Conseil d'État qui s'est réuni en mai et risque d'annuler en partie l'arrêté du 3 avril 2020.

2) Conseil stratégique international A*Midex (Board international) : jeudi 2 juin et vendredi 3 juin 2022 à Marseille

Le VP Formation indique les thématiques principales qui seront abordées sur ces deux journées, telles que l'expérience étudiante au sein d'AMU pour la partie formation, la vision prospective 2030, la politique culturelle et artistique, ainsi que l'internationalisation de l'établissement. Il précise qu'aura lieu au même moment le colloque du réseau VP CFVU de France, au Pharo.

M. Leoncini revient sur les standards que véhiculent ces conseils stratégiques fondés, selon lui, sur le modèle nord-américain et anglo-saxon qui valorise la production de revues et détruit le système de pensée français. Il en dénonce les dérives sur la société civile lorsqu'il observe les actualités sur le continent nord-américain. Il réclame comme à son habitude de rester vigilant sur la stratégie internationale. Celle-ci est bien à développer, mais avec certains alliés pour défendre l'intérêt de la république française. Il estime que les représentants Belges et Suisses promeuvent l'approche par compétences. Il profite que ce board se réunisse pour rappeler l'urgence d'analyser les choix stratégiques. En effet, il observe que depuis trois ans des discussions sont ouvertes sur l'offre de formation, mais pas sur les trajectoires prises. L'investissement des enseignants-chercheurs et des équipes administratives est remarquable, mais la qualité ne suit pas, car les indicateurs de réussite sont préoccupants. Le MESRI continue malgré tout d'orienter les étudiants jusqu'au niveau master. Il suggère qu'une réflexion soit menée dans les instances pour ensuite faire remonter au board les préconisations.

Le VP Formation indique que ce board concerne AMU et les partenaires de l'IDEX. Il assure que le positionnement des enseignants-chercheurs est une véritable question à développer ultérieurement. Notamment, leur évolution au sein des universités car leurs missions s'assimilent à celles de cadres d'entreprise et de gestionnaires des finances à travers les appels à projets (AAP).

M. Leoncini déplore qu'en contrepartie il n'y ait pas de reconnaissance financière ou d'augmentation de la masse salariale. Il le redit, un malaise grandissant est ressenti dans cette profession. Cette situation provient en partie des décisions prises dans ces meetings. Il rappelle que l'université française jusqu'à très peu offrait une formation disciplinaire de bien meilleure qualité et à très faible coût en comparaison à la formation des universités américaines qui sont en plus hors de prix. Il estime que malheureusement la trajectoire choisie a été de les recopier. La copie

n'est pas toujours aussi valable que l'original. Ce modèle a sabordé le niveau disciplinaire des formations pour rentrer dans un format dicté par un imaginaire collectif, véhiculé par une production « hollywoodienne », de ce que doit être une « bonne université ». Plutôt que de faire un bilan de la trajectoire suivie et voir s'il n'y a pas eu de méprise, AMU a continué dans cette direction et réduit de fait progressivement ce qui faisait la force des universités françaises, sans aucun retour de garantie que l'université sera réellement plus performante demain. Du reste, il en doute fortement au regard de la baisse de niveau que la trajectoire prise a générée.

3) Liste des aménagements ESH

Le VP Formation revient sur le point voté lors de la séance du 5 mai relativement à la liste des aménagements pour les étudiants en situation de handicap (ESH). Il indique que la demande, vers laquelle il avait abondé, d'intégrer une réduction du sujet d'examen n'est pas réglementaire. En effet, les aménagements des examens pour les étudiants en situation de handicap sont prévus par l'article D. 613-26 du Code de l'éducation, parmi lesquels figure « *Une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles* ».

II. PRÉSENTATIONS

• Bilan des candidatures 2021/2022

Les agents du pôle « études », Marie-Laure Hoang, Hervé Juvenal et du pôle « pilotage et évaluation », Terence Boulard, présentent une analyse des données extraites de plateformes de candidatures étudiantes, ainsi que des commissions pédagogiques.

Le rapport met en relief l'augmentation du nombre des candidatures chaque année. Il fait également un focus sur les composantes les plus demandées, ainsi que sur les cinq pays étrangers comptant le plus grand nombre de candidatures vers AMU. Le constat reste identique à l'année passée, environ 25% des étudiants ayant reçu un avis favorable s'inscrivent.

M. Boulard expose la volumétrie des candidatures issues des trois plateformes : Parcoursup, eCandidat et Études en France. Il note une légère baisse sur eCandidat, mais un accroissement sur les deux autres outils. Il indique que l'augmentation du nombre de candidatures peut être expliquée par celle de la réussite au Bac durant la pandémie et par la diminution des redoublements et des réorientations.

Relativement aux composantes les plus demandées (ALLSH, FDS, FDSP, FEG, IUT), une hausse des demandes est remarquable, jusqu'à 23%, alors que les inscriptions continuent de baisser. Les masters 1 sont les plus demandés à AMU, cela est certainement dû à un meilleur taux de réussite en L3 en 2020. Il précise pour terminer que les nationalités les plus représentées sont dans l'ordre : Chinoises, Tunisiennes, Sénégalaises, Algériennes et Marocaines.

Mme Hoang fait un focus sur Études en France qui comptabilise 52 594 candidatures en 2021 et sur Parcoursup, spécifique aux étudiants ayant un diplôme international ou européen, qui dénombre 208 074 vœux.

Après sélection, environ 8% des candidatures sont retenues. Les candidats proviennent majoritairement du Sénégal, du Maghreb et des Comores. Les histogrammes montrent que seul 25% des étudiants acceptés sur Études en France procèdent à une inscription, alors que 94% des étudiants acceptés sur Parcoursup, dans la catégorie énoncée, s'inscrivent dans l'établissement.

M. Juvenal conclut par le bilan des commissions pédagogiques qui concerne les étudiants titulaires d'un diplôme ne relevant pas d'un pays soumis à Études en France ou qui ne sont pas titulaires d'un diplôme français d'accès de plein droit. En 2021/2022, environ 10 300 candidatures ont été étudiées et environ 3 000 étudiants se sont inscrits. La FDSP, qui était en 2020 dans le top 5 des composantes les plus demandées, n'a pas pu répondre à l'enquête cette année, ce qui révèle une forte demande vers la FSMPM qui entre dans le classement.

Cet état des lieux suscite les réactions des représentants des composantes et des élus. Ils déplorent le temps passé par les responsables pédagogiques sur ces dossiers pour peu d'inscrits, comme le fait remarquer **M. Paraponaris**. Il remercie les équipes pour ces statistiques qui consolident bien le fait qu'il y a un surcroît de travail pour les enseignants car l'étude des dossiers ne rentre pas dans des algorithmes.

M. Leoncini s'interroge sur le bien-fondé de ces plateformes où les étudiants ont juste à intégrer leur dossier dans des mentions et parcours. Ils n'ont pas de distance sur le principe d'une candidature qui doit être motivée par un projet. Il demande si un effet limitatif pourrait être mis en place, sans pour autant rendre la candidature payante. Il remercie à ce sujet les personnels en charge des paramètres, car il a lui-même testé l'un des outils qui est effectivement très simple d'utilisation et adapté aux étrangers.

Il s'interroge alors sur une possibilité de se retirer de la plateforme Études en France, qui malgré le contrôle des ambassades, ajoute un surcroît de travail aux établissements.

Le VP Formation concède que le temps d'étude des dossiers n'est pas équivalent aux résultats escomptés. Le processus doit être amélioré, tant au niveau national qu'à celui des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) placés auprès des ambassades. En revanche, il convient de se mettre à la place du candidat qui se voit offrir des opportunités.

M. Torre note que les pays du Maghreb constituent un vivier de candidats et suggère de développer des partenariats avec les établissements afin d'établir une sélection active et limiter la précarité. Il demande si AMU possède des éléments pour se situer au niveau national et si l'université dispose d'un observatoire pour comparer les établissements.

Le VP Formation indique qu'il s'agit d'un bilan interne non initié par le MESRI et qu'en collaboration avec la DRI l'établissement a entrepris de répertorier ce type d'informations.

M. Leoncini s'inquiète de l'outil Trouvermonmaster, car s'il est mis en place, les difficultés vont s'accumuler.

Le VP Formation déclare que cette plateforme offrira une bonne visibilité des formations, mais il a fait remonter au MESRI qu'il serait opportun de limiter entre 5 et 10 les vœux des candidats, afin de gérer la croissance des dossiers et des flux. Précisément, les candidatures vont nécessiter une étude différente de Parcoursup, car les postulants ne seront pas issus de diplômes dont les disciplines sont évaluées nationalement. AMU devrait avoir des capacités d'accueil suffisantes, mais un outil de sélection en interne va s'imposer, comme l'ont souligné plusieurs enseignants.

Le VP Formation félicite les personnels administratifs pour leurs bilans, en particulier pour avoir présenté eux-mêmes leurs travaux.

(Voir le fichier en annexe 1)

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 mai 2022.

IV. FORMATION/PÉDAGOGIE

1) Mise à jour de la charte des examens, à compter de 2022/2023.

Mme De Cacqueray indique que la charte a été actualisée en référence au décret du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap. Elle rappelle qu'il est question de la portabilité des aménagements en cas de réorientation.

Elle commente que des articles ont été révisés afin d'apporter des précisions, notamment sur la règle des 15 minutes de retard tolérées pour concorder avec la règle des concours.

Certaines formulations ont été reprises dans des articles, tels que la communication des résultats ou encore la remise des copies.

Mme Bertaud s'interroge sur la procédure à suivre en cas de copies égarées. **Mme De Cacqueray** explique qu'il convient de contrôler le nombre de copies (avec intercalaires) lors de la remise des feuillets pour limiter les litiges. La charte mentionne que l'émargement doit correspondre à l'étape de rendu de la copie.

M. Lin s'interroge sur les calendriers des rattrapages. **Mme de Cacqueray** rappelle que ces semaines sont fixées lors des cadrages des périodes de cours et examens. Par ailleurs, le point concernant les convocations aux rattrapages a été débattu et approuvé en CFVU le 4 novembre 2021. Il a été arrêté qu'un délai maximum de 5 jours devait être respecté par les services de scolarité pour l'envoi des convocations aux examens de deuxième session.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour de la charte des examens, à compter de 2022/2023.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

2) Demande de modifications des calendriers universitaires pour 2022/2023 : IMPGT

Mme Sevrez explique que l'IMPGT a dû modifier ces calendriers pédagogiques en fonction des formations en alternance comme suit :

- Licence 3 « Administration publique » en alternance : la semaine d'enseignement initialement prévue la semaine du 12/12/2022 est avancée à la semaine du 28/11/2022 pour raison pédagogique.
- Master 2 « Attractivité et Nouveau Marketing Territorial » (ANMT) et Master 2 « Marketing et Communication Publics » (MCP): le jury prévu initialement à la semaine du 17/07/2022 est reporté à la semaine du 18/09/2022. Une semaine supplémentaire de cours est programmée sur la semaine du 04/09/2022.

- Master 2 « Management des administrations publiques » (MAP) : le jury prévu initialement la semaine du 03/07/2022 est reporté à la semaine du 18/09/2022. Les soutenances fixées à la semaine du 26/06/2022 sont reportées à la semaine du 10/07/2022.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les modifications des calendriers pédagogiques présentés par la composante IMPGT pour 2022/2023.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

3) Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023

Le VP Formation indique que les modifications de maquettes sont liées soit aux transformations apportées sur le cycle licence pour personnaliser les parcours, soit à un cadre réglementaire comme la réforme de santé, ou bien encore aux ouvertures de parcours en apprentissage avec des ajouts structurels d'UE. Il précise que des marges de manœuvre ont été possibles en intégrant des UE à 2 ECTS (au lieu de 3, ou multiples de 2) comme évoqué dans la stratégie de la future accréditation.

Il remercie à nouveau M. Juvenal pour le travail de synthèse conséquent et l'accompagnement de la DEVE auprès des composantes, pour analyser les aspects réglementaires et l'équilibre des coûts des maquettes.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023, par les composantes suivantes : ALLSH, FDSP, IMPGT, INSPE, PHARMA et l'IEP d'Aix.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

4) Tableau correctif des capacités d'accueil en M1 pour 2022/2023 : EJCAM

Le VP Formation explique qu'il s'agit d'une demande de modifications positive pour les étudiants, car 20 places supplémentaires sont proposées dans la mention du master « Information, communication parcours recherche, études et conseil en information-communication et médias » (RECICoM) qui ouvre en alternance (sélection hors e-candidat).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux capacités d'accueil modifiées pour 2022/2023 par la composante EJCAM.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

5) Demande de création de diplômes d'établissement (DE), à compter de 2022/2023 : hors campagne

- **DU certificat national de mandataire judiciaire**

Le VP Formation précise que la formation dispensée par la FDSP « Certificat national compétences mandataire judiciaire à la protection des majeurs » va être délocalisée en Martinique.

L'expert de ce dossier, **M. Gandoulphe** explique que le mandataire intervient auprès de personnes placées sous mesure de protection juridique par un juge des tutelles du fait d'une altération momentanée ou durable de leurs facultés mentales ou corporelles. C'est un professionnel en charge de l'accompagnement social, administratif, juridique et financier de ces personnes. Cette formation répond à la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. La délocalisation est en adéquation avec un fort besoin sociétal dans les Antilles françaises.

M. Torre demande si une délocalisation dans les DROM-TOM n'équivaut pas à un diplôme à l'international et s'interroge sur la direction centrale d'AMU qu'il faut saisir pour établir des projets comme celui-ci.

Mme Almeras répond que c'est bien la DEVE qui instruit ces dossiers et non la DRI, car il s'agit de territoires français. Elle fait remarquer que la charte des délocalisations ne concerne que les diplômes nationaux et non ceux d'établissement, un cadrage serait à prévoir.

- **DESU IHME**

M. Rieu, porteur du projet, commente le contexte de la mise en place du DESU « Ingénierie du sport Interaction homme Matériel Environnement » (IHME) au sein de l'école d'ingénieurs universitaire Polytech-Marseille.

Il explique que le projet est coconstruit avec la FSS et la participation de la FDS. Cette formation d'ingénieur dans le domaine du sport est unique en France. Elle s'adresse à des master 2 scientifiques ou des ingénieurs souhaitant compléter leur formation. Ce DESU se positionne en qualité d'accélérateur de compétences en formation continue.

M. Leoncini demande si le matériel que les ingénieurs vont concevoir concerne toutes les catégories de sportifs ou bien uniquement ceux de haut niveau et si les logiciels utilisés sont libres. En effet, si des marchés sont passés, il serait intéressant de les rendre transposables pour les autres structures d'AMU.

M. Rieu répond que le projet concerne tous les domaines de l'ingénierie du sport, sauf ceux motorisés car une entreprise les développe déjà. Les logiciels qui seront utilisés sont libres. A ce jour, la formation démarre sur une année car les partenaires interrogés ne souhaitent pas se projeter sur une formation longue. Aussi, les prototypes vont débiter avec du home matériel.

Le VP Formation encourage l'ouverture de ce DESU qui est en concordance avec un certain nombre de domaines préconisés dans le projet d'établissement : interdisciplinarité, engagement sociétal.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de création de diplômes portés par les composantes Polytech et FDSP.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

6) Demande de création d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2022/2023

Mme Bozzo explique qu'il s'agit de la création d'un double diplôme entre AMU/FDS et l'Università degli Studi di Roma « La Sapienza ».

Le projet concerne la mention de master « Biologie structurale génomique » (BSG). Les étudiants en master 1 restent dans l'université d'origine, puis la mobilité s'organise au semestre 4 dans l'université d'accueil. Le partenaire étant dans l'alliance CIVIS, des UE ont été mutualisées. L'ouverture en 2022/2023 est basée sur un échange de deux entrants et deux sortants.

Des soutiens financiers pourront être sollicités auprès de CIVIS et de l'institut d'établissement auquel est adossé le projet. M. Fromonot, qui a expertisé le dossier, a transmis un avis positif.

M. Leoncini note que l'accueil des étudiants en mobilité se fera à Marseille et demande si les hébergements seront bien gérés, car il semble qu'il y ait quelques mauvais retours sur la localisation de ces logements.

Le VP Formation estime que l'accueil de deux étudiants entrants devrait être bien instruit. En revanche, la problématique soulevée est réelle, c'est aussi pour cela que les écoles de saison proposent des formations lorsque les logements étudiants se vident pour permettre d'accueillir les apprenants dans de bonnes conditions. Il explique que le MESRI souhaiterait que les logements soient gérés en local, or c'est une autre mission qui n'incombe pas à l'établissement, aussi la situation reste en tension.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la création d'un master en partenariat international entre la FDS et la Sapienza, à compter de 2022/2023.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

7) Principe d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire pour 2022/2023

Le VP Formation rappelle que le 15 mars dernier le CA d'AMU a voté un texte exonérant des frais d'inscription les étudiants de nationalité Russe, Biélorusse ou Ukrainienne. Ce dispositif doit être renouvelé en 2022/2023, en l'élargissant à tout étudiant bénéficiant de la protection temporaire dans le cadre du conflit armé russo-ukrainien.

Le document présenté stipule que l'étudiant peut s'inscrire à « *une formation proposée par AMU* » afin d'intégrer également le cursus « Français langue étrangère » (FLE).

M. Leoncini demande un éclaircissement sur la notion de « *bénéficiaire de la protection temporaire* », ainsi que sur la démarche et le délai pour l'obtenir. **Le VP Formation** explique que la protection temporaire est un statut particulier décidé au niveau européen lors d'afflux massif de personnes déplacées. Il s'agit d'attribuer à un ressortissant étranger non-européen, fuyant son pays en guerre, une autorisation provisoire de séjour. A compter de l'année prochaine, un processus d'inscription sur eCandidat sera mis en place pour ces étudiants.

Mme De Poncins indique que les délais administratifs sont courts selon ce qui lui a été rapporté, en particulier pour les étudiants de nationalité ukrainienne. Elle rappelle que dans le contexte du conflit, les universités doivent se baser sur la protection temporaire et non sur les visas.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au principe d'exonération des frais d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine, sous condition, au titre de l'année universitaire 2022/2023.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

8) Principe de création d'un centre de soin au sein du service de santé des étudiants (SSE/SIUMPPS)

M. Bensoussan, vice-président délégué santé et handicap, présente dans un premier temps les missions actuelles du Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS). Il explique qu'AMU a dès le printemps 2017 mis en place RESAMU, un réseau de médecins libéraux partenaires permettant aux étudiants d'accéder aux soins de santé, sur la base des tarifs de consultation de secteur 1.

Il expose ensuite le projet qui consiste à faire évoluer les soins et examens médicaux. Dans le cadre de son programme d'amélioration de la qualité de vie au travail, AMU souhaite mettre en place un Service universitaire de santé étudiante (SSE). Les étudiants pourront consulter des généralistes en les référant « médecin traitant » auprès de la CPAM. Ils auront également la possibilité d'être reçus par des spécialistes, sans avance de frais en accord avec les mutuelles. Il est question d'assurer des suivis, notamment en lien avec des addictions. Le démarrage est prévu au mois d'octobre 2022, dans les locaux du SIUMPPS à Marseille Saint-Charles, pour un déploiement à terme sur trois autres campus : Aix-en-Provence, Marseille Saint-Jérôme et Luminy, avec une amplitude horaires allant de 8h30 à 17h00.

M. Leoncini demande si les étudiants en médecine seront sollicités. Il s'interroge également sur l'effectif supposé d'étudiants en demande de soins et la gestion des rendez-vous. **M. Bensoussan** confirme que le projet pourra intégrer des étudiants en médecine en fin de cursus, et il précise que l'établissement va découvrir quelles catégories d'étudiants peuvent être concernés. Si la demande est importante, il conviendra de développer pas à pas le dispositif, notamment via des Visio-consultations, et en parallèle RESAMU reste actif. Au sujet de la prise de rendez-vous, la réflexion se porte sur des outils comme Doctolib.

Il termine en rappelant que le centre est accessible aux personnels universitaires.

Le VP Formation salue l'institutionnalisation de cette structure qui est une vraie avancée pour les étudiants et propose au vote le principe de l'ouverture d'un centre de soins au sein d'AMU.

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au principe de création d'un centre de soin au sein du service de santé des étudiants à AMU.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

9) Examen des dossiers d'autoévaluation (DAE) des composantes : accréditation 2024

Le VP Formation rappelle que le processus d'évaluation des formations s'organise par cycle, au niveau « mention ». Il précise que les masters de l'INSPE et les diplômes d'ingénieurs de Polytech ne sont pas concernés par cette évaluation de l'Hcéres, cette année. L'objectif est de dresser un bilan des formations sur 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

L'Hcéres a proposé une évaluation quantitative qui a mis l'établissement en difficulté, car le système d'information d'AMU ne peut pas répondre à tous les indicateurs demandés. Aussi, le processus a été déployé en deux étapes. La première consistait à faire compléter les données par la gouvernance et les services centraux, ce qui a représenté un travail titanesque, notamment pour le SFPC, la DEVE et la DRH.

La deuxième étape revenait aux composantes qui ont parachevé les dossiers avec les commentaires attendus et leur autoévaluation, à travers un fichier Excel composé de quatre onglets répertoriant des données qualitatives ou quantitatives.

Les fiches des Bachelors universitaires de technologie (BUT) seront remontées à l'Hcéres le 6 juillet 2022, et les instances se prononceront les 7 juillet (CFVU), 12 juillet (CAC) et 19 juillet (CA).

Le VP Formation adresse un grand merci aux équipes pédagogiques et administratives qui ont transmis leurs dossiers dans les temps et entérine la suppression de la CFVU exceptionnelle du 9 juin qui avait été programmée par sécurité. La séance exceptionnelle du 20 juin reste maintenue pour les modifications de l'offre.

M. Lombard souhaite également remercier, au nom de la FDSP, les équipes des VP délégués formation et de la DEVE pour leur travail d'accompagnement remarquable. L'ensemble des représentants des autres composantes se joignent à lui pour les féliciter.

Le VP Formation précise que les fiches d'autoévaluation n'ont pas été analysées à la suite des votes en conseil de composante, mais les VP thématiques vont s'entourer d'experts pour examiner ces documents. Ces experts transmettront des recommandations sur les différents champs développés dans la stratégie d'établissement (performance des formations, internationalisation, lien formation/recherche, notion sociétale, interdisciplinarité...). Ce retour sera effectif en novembre, afin que l'Hcéres transmette ses préconisations au début de l'année 2023.

M. Torre recommande de partir des statistiques de l'OVE pour décrire les éléments de performance et non des fichiers Excel qui sont peu parlants. **M. Leoncini**, qui a eu de nombreux retours négatifs de cette autoévaluation, s'interroge sur la possibilité d'évaluer l'Hcéres, car leur conception est non académique. **Le VP Formation** abonde en ce sens et a sollicité un entretien avec cette autorité publique, à la mi-juillet, dans le but d'échanger sur les supports qui n'ont pas permis à l'établissement de s'autoévaluer parfaitement. Il était nécessaire de suivre dans un premier temps les instructions de l'Hcéres avant de pouvoir transmettre ensuite des réclamations.

Le VP Formation présente au vote un tableau récapitulatif des dossiers fournis par les composantes, et fait remarquer que l'absence de conseil de perfectionnement dans les formations est un point négatif.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux dossiers d'autoévaluation remis par les composantes en vue de l'accréditation de l'offre de formation en 2024.

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

10) Rapport d'autoévaluation de l'établissement (RAE) : volet formation

Le VP Formation commente que le rapport a tardé à repasser devant la CFVU, car il était à l'analyse du comité de relecture pour harmoniser les supports par domaine.

Mme De Poncins indique que la référence n°17 « Vie étudiante » n'avait pas été examinée. Elle fait un focus sur la CVEC, qui a permis avec 4 millions d'euros de développer plus de dispositifs pour les étudiants et de décentraliser les crédits pour l'animation des campus. Une composante par site coordonne les projets, qui sont mis au service de tous, autour des thématiques de la vie étudiante, du sport, de la culture, ou encore l'égalité des chances et les engagements sociétaux. L'objectif est de majorer les actions portées par les étudiants, les directions et composantes de l'université.

M. Leoncini considère que le RAE est très bien construit, en revanche le point de récurrence sur l'interdisciplinarité lui semble pesant. Cette notion est performante lorsque les équipes sont vouées à vraiment travailler ensemble, dans le cas contraire, il est préférable de maîtriser l'enseignement disciplinaire. Il revient sur le bilan qui devait être fait sur l'enseignement en distanciel pour en tirer les conséquences sur le niveau des étudiants.

Le VP Formation rappelle qu'un des premiers projets était de laisser l'étudiant créer lui-même son programme, mais il a été finalement décidé de proposer des options en cohérence avec le programme disciplinaire.

Les conclusions qui peuvent être retenues du confinement sont la révision des M3C et les liens de confiance et de cohésion qui ont émergé à travers les activités menées par visioconférences. Ces attitudes ont permis de modifier des pratiques managériales.

En revanche, la formation à distance reste un vrai savoir-faire, car il ne suffit pas de déposer un fichier PDF en ligne. Un cahier des charges doit être établi avant de proposer cette modalité d'enseignement. Le modèle d'AMU reste donc en présentiel, et l'établissement est attaché à cette habitude de travail qui est réalisée avec qualité. Il indique qu'un bilan chiffré pourra être arrêté avec un recul suffisant.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au rapport d'autoévaluation de l'établissement relatif au domaine de la formation, en vue de l'accréditation 2024.

(Annexe 11 du présent procès-verbal)

V. VIE ETUDIANTE

• FSDIE

Mme Delorge commente que M. Moro, empêché lors de la dernière commission FSDIE, a été représenté par la vice-présidente déléguée au sport, Mme Isabelle Dimeglio. 28 projets ont été financés sur 31.

Parmi les dossiers non retenus, la commission a estimé que le dossier « Caravane de la jeunesse Sénégalaise en France » avait un caractère communautaire. De plus, l'invité principal semblait mener une campagne politique.

Quant aux deux autres projets proposant des séances de sport par des étudiants et une soirée, la commission a estimé que la mission professionnelle réglementée ne pouvait être menée par des étudiants pour des questions de sécurité, et que le dossier d'animation d'une soirée était de l'ordre d'une fête étudiante et ne correspondait pas à l'organisation d'un gala.

M. Paraponaris regrette le manque de projets portés par les associations de la FEG et va encourager les enseignants à les remettre en confiance. Il suppose que les étudiants se censurent de peur d'échouer à obtenir des fonds. Cette posture est sûrement due, comme l'indique **Mme Delorge**, à la perte d'entrain ressentie lors des confinements.

Le VP Formation propose au vote les 67 731,40 € de subventions globales attribuées.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission FSDIE projets réunie le 19 mai 2022.

(Annexe 12 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 11h35.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation